



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 22 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/06/2015

Date d'affichage : 15/06/2015

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Étaient présents : Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Marlène PIERRO, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Blandine AZE, Anaïs CHARDON, Benoît MOREL, Karine BEAUGIRAUD, Sandrine GUIMBAUD.

Était absente et excusée : Juliette GOMEZ

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 14.

Le compte-rendu et les délibérations de la précédente réunion sont lus et approuvés à l'unanimité des membres présents.

### I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

#### I.1 FINANCES

##### I.1.1 Décision modificative n° 2 – budget commune

Libellés	Article	Opération	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Aménagement mairie	2051	261		2000.00
Honoraires	202	267	2 000.00	
			2 000.00	2 000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par treize voix pour et un contre des membres présents décide d'approuver la délibération modificative n° 2 du Budget Général.

##### I.1.2 Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux de voirie 2016.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents charge la Commission Municipale d'élaborer le programme des travaux d'investissement pour la voirie communale au titre de l'exercice 2016 et mandate Monsieur Le Maire pour qu'il dépose auprès du Conseil Départemental de la Drôme, la demande de subvention.

### **I.1.3 Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de prise en charge complète par la Communauté de communes des prélèvements du fonds de péréquation intercommunal et communal au titre de l'année 2015.

### **I.1.4 Gestion de la STEP et des postes de relevage**

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents décide de mettre en place les différentes prestations présentées à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 et charge Monsieur Le Maire d'élaborer un marché à procédure adapté et l'autorise à signer avec le candidat retenu par l'autorité territoriale.

### **I.1.5 Demande de subvention exceptionnelle association « Football Club Hermitage »**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier émanant du président de l'association Football Club Hermitage, qui demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 euros pour « les 10 ans du Football Club Hermitage ».

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas octroyer de subvention exceptionnelle par insuffisance de crédits ouverts.

### **I.1.6 Demande de remboursement part assainissement d'un particulier**

Suite à une augmentation de sa consommation habituelle, un particulier nous a transmis une demande d'exonération. Le SIEV a donc accordé une remise calculée en fonction du niveau de consommation, soit :

- Consommation constatée : 373 m<sup>3</sup>
- Déduction de consommation : 135 m<sup>3</sup>

En ce qui concerne l'assainissement, relevant d'un budget annexe municipal, il convient de délibérer au sein de l'assemblée pour minorer la part correspondante (135 mètre-cube). Le dégrèvement représente une minoration de recettes pour un montant de 156.60 € (1,16 HT par 135 m<sup>3</sup>).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'accorder un dégrèvement de 156.60 € au pétitionnaire.

## **I.2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **II.2.1 Avis sur le Plan de déplacements urbains (PDU) de Valence-Romans Déplacements.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de débattre de ce dossier lors d'un prochain conseil municipal. Il est proposé d'attendre la décision du conseil communautaire sur ce sujet.

## **I.3 ENFANCE ET JEUNESSE**

### **I.3.1 Financement des actions Enfance et Jeunesse – contrat 2015-2017**

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance /Jeunesse la CAF de la Drôme et de l'Ardèche et la MSA

## **I.4 VOIES ET RESEAUX**

### **I.4.1 Renforcement du réseau**

Opération : <b>Electrification</b>	
Renforcement du poste BT à partir du poste « Village Curson », suppression CH et remplacement par PSSA.	
<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>38 332.68 €</b>
Dont frais de gestion : 1 825.37 € HT	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	38 332.68 €
Participation Communale HT	<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, par treize voix pour et une abstention des membres présents approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

## **I.5 - PERSONNEL**

### **I.5.1 Délégation du Conseil Municipal : nomination d'un avocat**

Le Conseil Municipal appelé à délibérer et à l'unanimité des membres présents délègue au Maire la faculté d'intenter au nom de la Commune les actions en justice dans les termes précités et autoriser Monsieur le Maire à confier la représentation de la commune à maître Thibault SOLEILHAC du cabinet Hélios Avocats pour toutes les procédures susceptibles d'être engagées dans ce dossier.

## **II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

Pascal BAUDE, en sa qualité de délégué de la commune présente le rapport d'activités du SIEV (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veaine).

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :  
LUNDI 27 JUILLET 2015  
A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.  
Vu par nous,  
Le 30 juin 2015,

Serge **BLACHE**,  
Maire de **CHANOS-CURSON**



